

N° 6968¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

**relatif à certaines règles régissant les actions en
dommages et intérêts pour les violations du droit
de la concurrence et modifiant la loi modifiée du
23 octobre 2011 relative à la concurrence**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(29.11.2016)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 17 novembre 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à certaines règles régissant les actions en
dommages et intérêts pour les violations du droit
de la concurrence et modifiant la loi modifiée du
23 octobre 2011 relative à la concurrence**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 novembre 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 24 mai et 11 octobre 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 29 novembre 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

